



Intervention de Pierre FACON,  
Conseiller Général de Neuilly-Plaisance

Séance plénière du Conseil Général  
de la Seine-Saint-Denis du 22 juin 2004

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

La lecture de ce PPI ne laisse aucun doute quant à la volonté du conseil général d'investir dans les moyens d'accueil de nos collégiens.

Vous avez tout d'abord dressé un historique des diverses actions menées en faveur des collèves, tant au niveau amélioration des locaux que de la création de nouvelles structures.

Vous rappelez le principe de la responsabilité de l'état dans le domaine de l'enseignement, comme s'il y avait une quelconque volonté du gouvernement de se libérer de cette responsabilité. Sachez, Monsieur le Président, qu'il n'a jamais été question de déléguer aux collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, cette essentielle action qui est notamment de préparer nos enfants à s'insérer dans le monde de l'entreprise ; je vous rassure donc sur ce point, il n'y a pas, il n'y aura pas de désengagement de l'état sur ce sujet.

Vous rappelez le fait que le collège est un lieu central du quartier pour les jeunes de nos cités ; j'irais même au delà, en affirmant que nos jeunes trouvent dans certains collèges lorsqu'ils sont gérés par une équipe compétente et volontaire, des règles de vie, une loi, des repères, qu'ils ne trouvent plus dans leur quartier ou dans leur milieu familial. Je dis bien ici que la maîtrise des problèmes liés au comportement de certains jeunes au sein du collège est due bien souvent à une équipe dirigeante et d'enseignements insuffisamment forte, insuffisamment soudée, et très souvent, insuffisamment formée. Ce que je viens d'évoquer et bien d'autres points, est très bien abordé dans le rapport que Monsieur Christian Demuynck, Sénateur maire de Neuilly-Plaisance, vient de remettre au ministre de l'éducation nationale, François Fillon, et qui se concentre sur les moyens de lutter contre la violence scolaire, violence qui se cristallise surtout dans nos collèges.

Pour revenir au dossier soumis, vous abordez le schéma des collèges, et je dois reconnaître qu'il est sain que vous reconnaissiez ces "ratés" comme vous les qualifiez, dans la prise en compte des demandes de petits travaux urgents. Ces demandes d'intervention ne nécessitent souvent qu'une brève intervention, mais s'ils ne sont pas réalisées, elles gênent la vie quotidienne

**Pierre FACON à votre écoute :**

**Adresse postale :** Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

**Adresse Bureaux :** Hôtel du Département - esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

**Téléphone :** 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

**Site :** <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

**Courriel :** [contact@pierre-facon.fr](mailto:contact@pierre-facon.fr)





de ceux qui vivent dans ces locaux. Il est bien de le reconnaître, il faut, Monsieur le Président, mettre en oeuvre des processus d'action permettant de traiter ces demandes dans des délais raisonnables.

Le plan de rattrapage de l'état des 3000 postes était bien nécessaire, et nous sommes tous convaincus qu'il est important, pour notre département, que cet effort se poursuive. Certains de nos collègues ont besoin plus que d'autres d'effectifs de surveillance supplémentaire, c'est une étude au cas par cas qu'il faudrait réaliser pour répondre d'une façon adaptée aux besoins.

Je note dans le rapport les efforts consentis pour l'accessibilité aux enfants handicapés ainsi que pour les SEGPA, ceci est bien sûr une bonne chose et il faut la poursuivre.

Vous évoquez aussi les informations remises à l'élu concernant le collège dans lequel il représente le Conseil Général, c'est une pratique qu'il faut poursuivre, en la détaillant encore plus.

Vous évoquez ensuite la nécessaire connaissance de l'évolution démographique du département, la prise en compte des situation particulières locales afin d'avoir une idée de l'évolution des effectifs et prévoir ainsi les nouveaux programmes de construction de collèges. Vous donnez aussi comme préalable la coordination des différents intervenants.

Monsieur le Président, je suis intervenu à maintes reprises et dans ce sens, sur ce sujet depuis que je suis élu. Je voudrais de nouveau prêcher pour la paroisse comme l'on dit, et parler du collège Jean-Moulin de Neuilly-Plaisance qui, comme vous le savez, Monsieur le Président, n'est plus adapté à la population actuelle. Avec un capacité de 800 places, un effectif prévu à la rentrée 2004 de 885 élèves, Il est nécessaire de l'agrandir. Votre prédécesseur s'était clairement engagé sur ce sujet avant qu'il ne quitte ses fonctions. Je suis persuadé, Monsieur le Président, que vous concrétiserez cette promesse et que nous pourrons inaugurer bientôt le collège Jean Moulin de Neuilly-Plaisance agrandi.

Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie.

**Pierre FACON à votre écoute :**

**Adresse postale :** Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

**Adresse Bureaux :** Hôtel du Département - esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

**Téléphone :** 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

**Site :** <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

**Courriel :** [contact@pierre-facon.fr](mailto:contact@pierre-facon.fr)

